



Commune de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 2 juin 2014

Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

Messieurs André MASLANKIEWICZ - Emile PERRAUD – Michel BATTISTELLA et Bruno FORT, Adjoints.

Mesdames et Messieurs Christine COCHET – Marie DICORATO – Christine LECHON - Céline MAFFRE – Frédérique MOISSET – Patrick CHARNAY - Francisco MARTINEZ et Jean-Michel SALQUE, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Vanessa VEILLON et Mr Christian COCHET

Pouvoirs : Vanessa Veillon à Christine Lechon et Christian Cochet à Didier Bonnard.

Secrétaire de séance : Patrick CHARNAY

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Ordre du jour :

➤ **Délibérations**

- Réforme des rythmes scolaires
- Communauté de Communes Bugey Sud : Désignation du représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Remboursement de caution

➤ **Informations diverses**

- Attribution de marché pour création d'une station de suppression au hameau de Cressieu
- Désignation d'un référent ambroisie
- Travaux scolaires
- Groupe scolaire : déménagement, inauguration, choix du nom

➤ **Questions diverses**

Monsieur le Maire désigne Patrick Charnay comme secrétaire de séance

Procès-verbal du 17 avril 2014 : Pas d'observations. Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'ajout d'une décision modificative du budget principal à l'ordre du jour des délibérations. Adopté à l'unanimité.

➤ **Délibérations :**

- **Réforme des rythmes scolaires :**

Monsieur BONNARD rappelle le décret d'application n°2013-77 du 27/01/2013 et le décret complémentaire n°2014-457 du 07 mai 2014 relatifs à la réforme des rythmes scolaires,

Il indique qu'à l'issue des nombreuses réunions consacrées à ce sujet la mise en œuvre demeure complexe, tant en coût qu'en organisation matérielle.

Monsieur BONNARD donne ensuite lecture du PV du conseil d'école extraordinaire qui s'est tenu le 26 mai dernier rejetant à l'unanimité la mise en œuvre de la réforme.

Il précise enfin que de nombreuses communes environnantes s'opposent à l'application dès la rentrée 2014.

Considérant :

- Que la commune accueille actuellement une centaine d'élèves de la petite section de maternelle au CM2 ;
- Que la mise en place d'activités périscolaires nécessiterait le recrutement de 7 intervenants et la création de 2 postes d'adjoints d'animation à temps partiel pour s'assurer du bon déroulement des activités ;
- La difficulté à recruter du personnel compétent pour des interventions de courte durée ;
- Que la commune ne dispose pas de locaux adaptés à l'organisation d'activités périscolaires pour un si grand nombre d'élèves ;
- Le coût significatif en termes de personnel et de locaux engendré par la mise en place d'activités périscolaires ;
- Qu'après un travail conjoint de plusieurs mois entre l'équipe enseignante, les représentants des parents d'élèves et la municipalité, il s'avère que la commune n'est pas en mesure de mettre en œuvre de manière satisfaisante la réforme des rythmes scolaires ;
- Le vote à l'unanimité du conseil d'école du 26 mai qui s'est prononcé contre l'application de cette réforme à la rentrée 2014 :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de refuser la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires au 1^{er} septembre 2014. ADOPTE à l'UNANIMITE

- Désignation du représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes Bugéy Sud a saisi la commune en vue de la désignation d'un représentant pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission est obligatoirement mise en place lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale applique la fiscalité professionnelle unique.

Monsieur Bonnard indique qu'il avait été désigné par la précédente Assemblée pour représenter la Commune au sein de cette commission et propose de poursuivre cette mission.

Adopté à l'unanimité.

- Remboursement de caution

Monsieur le Maire expose que Mme Souad ENNABILI vient de libérer le logement qu'elle occupait à l'école maternelle depuis 1995.

Mr Maslankiewicz et Mr Battistella ont procédé à l'état des lieux de sortie qui ne soulève aucune observation. La locataire est à jour de ses loyers.

Il convient donc de se prononcer sur la restitution de la caution versée soit 548.82 €.

Sur proposition du Maire le conseil municipal à l'unanimité décide de restituer la caution à Mme ENNABILI dans son intégralité.

- Décision modificative au budget primitif.

Suite à la demande de la trésorerie de Belley une modification d'imputation est nécessaire pour des mandatements au SIEA. Il s'agit de virement de crédits pour des dépenses prévues au BP. Adopté à l'unanimité.

➤ Informations :

- Point sur les travaux en cours :

↳ Création d'une station de suppression au hameau de Cressieu.

5 entreprises ont répondu. L'ouverture des plis a eu lieu par la commission d'appel d'offres. Leur analyse est en cours par le Maître d'œuvre.

↳ Groupe scolaire

Les travaux sont ralentis par les manquements d'une entreprise.

Très peu de réponses au sondage effectué pour définir le nom du futur groupe scolaire. La discussion s'engage et les avis sont très partagés entre « La Louvatière » et « Le Furans ». Certains déplorent le manque d'originalité. Marie Dicorato suggère « L'eau vive » en référence à la rivière.

Au final la décision est reportée de quelques jours. Les propositions sont toujours les bienvenues.

↳ Désignation d'un référent « Ambroisie » et d'un correspondant « défense » : Monsieur Emile Perraud.

↳ Parking de la salle des fêtes

Les travaux ont débuté. Ils sont réalisés par l'entreprise MUTTONI & Fils et sous la maîtrise d'œuvre de SJA Ingenierie.

➤ Questions Diverses :

- Interventions de Marie DICORATO qui a été interpellée par des habitants du lotissement « Le coteau de Chazey » qui demandent la création d'un passage piétons permettant de sécuriser la traversée de la RD 1504 au rond point de Penaye ainsi qu'un abri bus pour les enfants du quartier.

Elle soulève également le problème des sacs d'ordures ménagères régulièrement éventrés par les animaux. La question est posée de l'installation de conteneurs.

Enfin, il est demandé l'extension de l'éclairage public chemin du Bourbouillon.

Monsieur le Maire prend note et répond que ces questions seront traitées par les commissions concernées.

Une demande sera faite auprès de l'agence routière, qui a la compétence des routes départementales, pour le passage protégé.

- Patrick CHARNAY intervient au sujet de la sécurité routière à l'entrée Nord du village et s'inquiète de la vitesse excessive des véhicules dans la ligne droite aux abords de son établissement. Il souhaiterait l'installation de ralentisseurs ou des aménagements de voirie limitant la vitesse

Bruno FORT lui répond qu'il ressort de l'étude des relevés de vitesse réalisée une moyenne de 57 km/h. Par ailleurs, il a rencontré le responsable des services de gendarmerie qui confirme ce constat.

Les avis sont partagés en raison du trafic de véhicules lourds qui entrent et sortent des deux entreprises locales.

Il est convenu de solliciter le concours du CAUE.

Monsieur Fort suggère d'organiser une réunion entre les élus, les représentants de Chazey-Bons Préfa et CDB ainsi que le CAUE.

Cette proposition est retenue. Le CAUE sera contacté rapidement.

- Christine COCHET s'interroge sur les travaux du groupe scolaire, notamment le remblaiement en cours. Monsieur Battistella lui répond que l'option a toujours été de veiller à mettre l'école à l'abri d'un débordement de la rivière. Ces travaux sont conformes au projet.

Par ailleurs, il est noté qu'il conviendrait d'informer Mr Millon de la nécessité de couper certains arbres dont il est propriétaire et qui menacent le bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 2 juin 2014.

Chazey-Bons, le 6 juin 2014

Le Maire, Ddier BONNARD

